

ENGAGER UNE DÉMARCHE DE GESTION PRÉVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES - GPEC

Objectifs

Dans un contexte d'évolution des besoins des bénéficiaires et de leurs familles, de mutations sociales, sociétales et technologiques et de pénurie de main d'œuvre, les associations sont confrontées au dilemme de l'urgence du recrutement et du besoin d'anticiper sur du moyen et long terme pour pouvoir proposer un accompagnement de qualité aux personnes les plus vulnérables.

La Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) vise, pour une association, à anticiper les besoins en ressources humaines, en fonction des contraintes de l'environnement et de ses choix stratégiques, en impliquant les salariés dans le cadre de leurs projets d'évolution professionnelle. Elle se concrétise par la mise en place de plans d'actions cohérents concernant l'organisation, le recrutement, les formations, la mobilité... La GPEC est un outil de gestion qui permet, à partir de l'analyse des emplois et compétences actuelles des salariés, d'anticiper les besoins à venir

- **Maîtriser les enjeux de la GPEC pour l'association, pour les salarié.e.s et l'ensemble des parties prenantes**
- **Connaître le cadre légal et conventionnel pour la mise en place d'une démarche GPEC**
- **Elaborer une démarche adaptée à la stratégie de l'association**
- **Déterminer les étapes de la démarche, les référentiels et les outils appropriés**

Programme

- **Introduction : Pourquoi engager une GPEC dans son association ?**
 - Rappel des éléments de contexte et de son évolution
 - La fonction RH
 - Enjeux de la GPEC
- **Chapitre 1. Une GPEC, c'est quoi ?**
 - Les définitions de la GPEC
 - Le partage des définitions du champ de la GPEC (Compétences, Évaluation, Mobilité, Entretien professionnel, Pénibilité, Métier, Cartographie, référentiel métiers...)
 - Les différents modèles de GPEC
- **Chapitre 2. Les obligations légales en matière de GPEC**
 - Le contexte légal de la GPEC et les textes de référence
 - L'obligation de négocier un accord de GPEC pour les associations de plus de 300 salariés : contenu de l'obligation de négociation
 - La négociation utile mais non obligatoire pour les autres associations
- **Chapitre 3. Quelles étapes pour mettre en œuvre une GPEC ?**
 - La définition des objectifs en lien avec la stratégie de l'association
 - La mise en œuvre d'un diagnostic des emplois et des compétences
 - L'élaboration d'un plan d'actions (objectifs, actions à mener, communication envisagée, critères d'évaluation, points à évaluer, points d'étapes,...)
 - Le déploiement de la démarche
 - Evaluation des résultats et pérennisation de la démarche
- **Chapitre 4. La mise en œuvre de la GPEC : méthodologie et outils associés**
 - Mise en place des instances de suivi
 - Identification des étapes
 - Identification et élaboration des outils de la démarche GPEC (fiches de postes, référentiels métiers, conditions et maintien dans l'emploi des seniors, gestion de l'usure professionnelle...)
 - Outils de suivi et d'évaluation
 - L'accompagnement au changement
- **Chapitre 5. L'évaluation professionnelle des compétences au cœur de la GPEC**
 - Evaluation ou appréciation des compétences professionnelles ?
 - Outil majeur : l'entretien annuel d'évaluation
 - Enjeux et limites de l'évaluation
 - Contenu
 - Conduite de l'entretien annuel
 - Les autres entretiens
 - Le plan de développement des compétences et la GPEC
 - L'articulation de la GPEC avec les autres outils RH

Date(s) :

1er février 2024

Lieu :

Nantes

Durée :

1 jour – 7 heures

Tarif adhérents :

Salarié.e.s : 290 €

Bénévoles : 130 €

Tarif non adhérents : 440 €

Public et pré-requis :

Directeurs, DRH, RRH, chefs de service

Méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques
- Echange avec les participants
- Cas pratiques

A l'issue de la formation, il sera procédé à une évaluation de satisfaction de la formation ainsi qu'à une évaluation des acquis de la formation. Une évaluation à froid sera effectuée 3 à 6 mois après la formation.

Intervenante :

■ Raphaëlle MERLET

Pour les personnes en situation de handicap, n'hésitez pas à nous contacter.